

Exemple d'une démarche pour l'intégration (inclusion) des élèves en situation d'inaptitude partielle en EPS

Sommaire

1. Constats

2. Deux objectifs

3. Etapes de la mise en œuvre

étape 1	établir un projet individuel
étape 2	adapter l'organisation de l'EPS
étape 3	adapter les modalités d'évaluation : phases de construction des épreuves.

4. Exemple d'un projet individualisé (académie de Reims)

5. Le certificat médical

6. Eléments de démarches pour des propositions d'adaptation

1. Constats :

L'accueil de plus en plus important des élèves en situation de handicap dans les établissements et la recrudescence des dispenses médicales de longue durée, sans possibilité d'adaptation (6 à 8% suivant les années) pour des inaptitudes partielles (problèmes de dos, asthme, syndrome rotulien....) demandaient une réaction de la part des équipes EPS et la prise en compte de la nécessité d'une démarche réflexive sur ce sujet.

Certains élèves sont installés dans un système d'exclusion de cours d'EPS, depuis plusieurs années (parfois depuis le début du collège mais surtout au Lycée).

Bon nombre de ces élèves souffrants de déficiences motrices ou sensorielles ne se voient rien proposer en EPS par manque d'un réel projet d'intégration (nous préférons le terme d'inclusion).

S'il n'y a pas de prise en compte de cette population particulière dans le projet EPS alors ils seront donc déclarés inaptes aux examens.

Offrir des activités physiques et sportives à tous les élèves,
même touchés par un handicap ou des inaptitudes.

Objectif général :	Tendre vers une transformation complète de toutes les dispenses totales en inaptitudes partielles.
Objectifs opérationnels :	Proposer un enseignement EPS adapté aux élèves présentant des difficultés sur le plan moteur et habituellement "dispensé" à l'année et de plus de 3 mois. Programmer des activités spécifiques et adaptées pour les élèves handicapés.
Moyens :	<p style="text-align: center;"><u>Améliorer la communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Informer par le biais du règlement intérieur les familles et les élèves.- Etablir un certificat médical type, tenant compte des activités proposées au sein de l'établissement.- Mettre en place des réunions pour établir le projet individuel de l'élève et son suivi avec les différents partenaires : famille, élève, médecins, enseignants, administration. <p style="text-align: center;"><u>Créer :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Un aménagement d'emploi du temps élève-enseignant. <p style="text-align: center;"><u>Obtenir :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Crédits d'enseignement spécifiques.- Matériel spécifique.
Modalités de fonctionnement :	<ol style="list-style-type: none">1. Identifier les élèves handicapés ou inaptes de longue durée lors de l'inscription, par un questionnaire.2. Systématiser la rencontre élève-enseignant d'EPS : dès le premier cours et tout au long de l'année.3. Etablir un projet individuel d'EPS adapté en concertation avec les différents partenaires.
Extensions :	<p>Amener tous les élèves atteints de troubles de santé à se présenter aux épreuves d'EPS adaptées en CCF (contrôle en cours de formation).</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer les actions de participation au sein de l'UNSS pour les élèves reconnus handicapés.- Faire découvrir le club Handisport de la région.- Sensibiliser les valides aux problèmes de handicap. (intervention de l'APF)

2. Deux Objectifs

Organisationnel :

- Mettre en place une EPS qui respecte le droit des élèves handicapés et, ou dits « inaptes » pour ne pas être exclus d'une discipline d'enseignement.
- Donner la possibilité aux élèves de participer aux épreuves d'EPS en cours de formation ou aux examens adaptés pour le BEP ; BAC PROFESSIONNEL ; BAC GENERAL
- Amener les médecins à préciser les inaptitudes pour qu'aucun élève ne soit déclaré « inapte total ».

Individuel :

- Aider l'élève à gérer sa vie physique quels que soient ses problèmes de santé. (Une démarche active)
- Aider l'élève à construire une image positive de lui-même.
- Permettre l'acquisition d'une plus grande autonomie.

3. Etapes de la mise en œuvre

Etape 1 : Etablir un projet individuel

Les élèves en situation de handicap ou inaptes sans pratique d'activité physique depuis de nombreuses années, perçoivent lorsqu'ils arrivent en lycée l'éducation physique comme IMPOSSIBLE.

Le but du projet individualisé est de permettre une programmation d'activités dès le collège puis au lycée, et l'élaboration d'objectifs, personnalisés pour offrir l'accessibilité à une pratique.

De toute évidence, sans l'assentiment de l'élève, de la famille, du médecin scolaire, et du médecin traitant, un projet individualisé ne pourra se mettre en place. Il faut donc, informer et expliquer que toutes les activités physiques sont adaptables et que l'étude au cas par cas, donnera une proposition de pratique adaptée.

Il s'agit d'informer les élèves et les familles de l'existence du projet par courrier et dans le dossier d'inscription, pour les nouveaux élèves. Lors de la première séance d'EPS, tous les élèves ayant des problèmes moteur et, ou de santé ont un premier entretien avec l'enseignants d'EPS chargé du suivi.

Après des contacts avec le médecin ou la famille, un projet est soumis à l'élève avec une proposition d'aménagement horaire, des choix d'APS adaptée et des objectifs spécifiques, fixés pour l'année. Suite à un accord, l'élève s'engage à suivre ses cours d'EPS adaptée, régulièrement et sérieusement.

Etape 2 : Adapter l'organisation de l'enseignement EPS

Les contraintes :

Les élèves en situation de handicap et inaptes sont répartis dans toutes les classes avec des emplois du temps variés et chargés. Certains élèves ne peuvent se rendre facilement au gymnase (élève en fauteuil ou IMC (Infirme Moteur Cérébral)). L'organisation choisie doit permettre au plus grand nombre de ces élèves de pratiquer, sur l'année, à concurrence d'un horaire pratiquement égal aux horaires hebdomadaires obligatoires. Avec l'aide des collègues et de l'administration, les élèves vont changer de groupe d'EPS ou changer d'horaires. Souplesse et élasticité sont indispensables. Les modifications apportées ne doivent en aucun cas nuire au bon fonctionnement des autres disciplines, pénaliser l'élève dans sa vie privée ou augmenter les contraintes.

Le fonctionnement :

- Les élèves sont maintenus dans leur groupe EPS lorsqu'il est possible d'aménager les activités, en modulant l'intensité de la pratique, en modifiant les conditions de réalisation.
 - Ils peuvent être changés de groupe EPS afin de pratiquer une APS compatible avec leurs soucis de santé.
 - Si aucune des APS programmées au lycée ne convient ou que l'élève rencontre un problème de déplacement, nous proposons aux élèves, en fonction de leur emploi du temps, de suivre les cours adaptées. Des activités spécifiques, dans un lieu adapté, peuvent être proposées en dehors de leur temps de cours normal (gymnastiques de maintien, de coordination, d'équilibre, stretching, musculation, tir à l'arc, tennis de table, parcours fauteuil.....).
- Les cours adaptés s'effectuent dans l'enceinte de l'établissement. Ils sont d'une durée de ¾ h entre 13h et 14h.

Exemples de projets individualisés (académie de Reims) :

PROJET INDIVIDUEL de ... **Mehdi**..... En classe de : **T MEL2**.....

Horaires de cours EPS : MARDI 10h .12h

Horaires adaptés : MERCREDI 13h .14h + LUNDI 14h-15h à partir du 12 janvier

ACTIVITES DE LA CLASSE	ANALYSE DE LA SITUATION (les ressources, les difficultés, les intérêts, les besoins,...)	PROJET PROPOSE	LIEU ET CONDITIONS DE REALISATION	DUREE (nbre de séances)	NIVEAU DE MAITRISE DES COMPETENCES VISEES	EVALUATION ENVISAGEE
Athlétisme Volley ball Tennis table	Pas d'EPS depuis son arrivée au lycée en 2001	Tennis de Table Mme ANTHONIOZ	VALHANDI Le Mercredi	Du 5.11 au 03.12 5 séances	Conduire et maîtriser un affrontement individuel Utiliser le placement et donner de la vitesse à la balle pour construire le point.	BEP Tennis de Table adapté .CCF
Tennis de table Escalade Volley ball	FAUTEUIL ✓Déplacement au gymnase difficile ✓Pb de mobilité du bras droit, ✓ Peu de « force » musculaire. ✓ Motivé pour pratiquer des activités physiques	Volley ball (ARBITRAGE) Mme ANTHONIOZ et Tir à l'Arc Mme ANTHONIOZ	Cours ordinaire GYMNASE Le Mardi VALHANDI Le Mercredi	Du 25.11 au 27.01 8 séances VB Du 10.12 au 11.02 7 séances	Être capable d'arbitrer un match en utilisant les termes et signes appropriés. Gérer un tournoi Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée Maîtriser le groupement de 3 flèches, rester régulier au niveau du score, maîtriser ses émotions et sa fatigue. Respecter les règles de sécurité	BEP Tir à l'arc CCF
Volley ball Tennis de table Escalade	✓Pb : emploi du temps chargé	Parcours gymnique fauteuil Mme ANTHONIOZ	VALHANDI Le Mercredi	Du 18.02 au 07.04 6 séances	Autonomie Maîtrise du fauteuil Réaliser un parcours dans un temps donné.(plan incliné, obstacle...)	BEP Parcours Gymnique CCF ou
		Endurance Fauteuil Mme ANTHONIOZ	VALHANDI Le Mercredi	Du 14.04 au 19.05 4 séances	Endurance Réaliser la meilleure distance en 2 fois 10'	BEP Endurance fauteuil CCF

L'enseignant d'EPS :

Destinataires :

famille, administration, infirmières, médecin scolaire, vie scolaire, enseignants EPS, professeur principal.

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je, soussigné(e) Docteur en médecine lieu d'exercice: -

Certifie avoir, en application du décret n° 88977, du 11/10/1988, examiné l'élève

NOM: _____ PRENOM : _____

Date de naissance: _____

Et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne :

Compte tenu de votre diagnostic, pouvez-vous préciser les activités compatibles avec l'état de santé de cet(te) élève, ainsi que les adaptations nécessaires ?

ACTIVITES	PRATIQUES AUTORISEES		ADAPTATIONS NECESSAIRES
	OUI	NON	
Volley-ball			
Rugby			
Hockey sur glace			
Course en durée			
Vitesse			
Lancers			
Sauts			
Badminton			
Tennis de table			
Escrime			
Technique cirque (acrobatie - jonglerie - équilibre)			
Escalade			
Tir à l'arc			
Musculation			
Stretching			

- UNE INAPTITUDE PARTIELLE JUSQU'AU :

- UNE INAPTITUDE TOTALE JUSQU'AU :

Date: _____

Signature: _____

Proposition d'adaptations :

Annie DEVOIZE professeur agrégé d'EPS donne un exemple :

Exemple pour une élève de terminale ayant des **problèmes de genou**.

La concertation nécessaire doit aboutir à l'élaboration du **projet individualisé** qui doit être un contrat liant les différents partenaires: élève, professeur, médecin scolaire, médecin prescripteur, famille, administration.

Analyse de la situation de départ :

- Le médecin recommande les mouvements qui ne sollicitent pas une flexion du genou supérieure à 30° et qui se font uniquement dans l'axe antéropostérieur.
- Projet d'EPS : APSA programmées au regard des exigences institutionnelles des possibilités de l'établissement, des compétences attendues.....

Projet proposé :

Il peut porter sur:

. **Des tâches identiques** que celles des autres élèves par exemple en natation, mais le barème est adapté pour tenir compte du fait que cet élève ne pourra pas utiliser la poussée sur le mur lors des virages et peut-être ne pourra pas prendre un départ plongé

. **Des tâches semblables** par exemple en lancer de poids ou de javelot: les conditions de réalisation différent: la prise d'élan se fera de face, pieds dans l'axe pour éviter les torsions.

En badminton; le terrain est réduit pour cet élève qui ne sera pas évaluée sur ses déplacements

En danse: les tours et les sauts seront interdits

En musculation: l'élève travaillera sur les membres supérieurs et le tronc

En volley : l'espace de jeu de cette élève est réduit à un couloir de 1,5m

. **Des tâches différentes dans une même APSA** : la marche remplace l'épreuve de demi-fond

. **Des APSA différentes;** Pendant le cycle de gymnastique, qu'à priori nous ne retiendrions pas comme possible, à cause des risques de chute, nous pourrions proposer un renforcement musculaire.

Des APSA hors de la liste nationale

Dans le cas de problèmes de genou, il semble que sur les 27 activités de la liste nationale, une douzaine reste accessible à ces élèves avec des adaptations, leur permettant une pratique raisonnée et raisonnable et préservant leur intégrité physique.

La marche, le tir à l'arc..... peuvent éventuellement être proposées et soumises à l'approbation du recteur.

. **Changement de groupe d'EPS** pour que l'élève puisse avoir un menu avec des activités adaptées à ses possibilités (ex: natation avec un groupe, tennis de table avec un autre)

. Possibilité de n'être **évalué que sur 2 APSA**

Ce projet doit prévoir les modalités d'évaluation qui doivent être au plus proche des exigences du référentiel national.

3) Adapter les modalités d'évaluation :

La finalité du projet est de permettre à tous les élèves de se présenter aux examens dans les conditions du CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Après la mise en place d'un nombre d'heures minima d'enseignement et de contenus adaptés sur les bases du référentiel national.

Des fiches d'évaluation sont en cours de réalisation en s'appuyant sur un des documents d'aide à l'élaboration et la construction des épreuves adaptées et sur les travaux déjà réalisés par les académies de Grenoble, Amiens, Dijon.

Marche sportive (asthme, syndrome rotulien) ;

Tennis de table (fauteuil, asthme, syndrome rotulien)

Tir à l'arc; Evolution gymnique fauteuil ; Parcours fauteuil ;

Les différentes phases de construction des épreuves adaptées :

1. Modification d'une épreuve de l'ensemble retenu.

Il s'agit davantage d'une adaptation des modalités d'organisation de l'épreuve que de son contenu. Cette mesure doit bien entendu rester dérogatoire et il n'est pas souhaitable qu'elle soit faite pour plus d'une épreuve d'un même ensemble.

2. Modification d'un élément du dispositif (temps, espace, matériel, répétitions)

L'élément modifié ne perturbe pas le déroulement de l'épreuve de la classe et n'en change pas la nature Ex : filet abaissé pour l'évaluation du candidat. Seul le candidat en épreuve adaptée est évalué

3. Quotité des points affectés à certains paramètres de l'évaluation

Pour chaque fiche du référentiel national les points peuvent varier dans leur répartition mais ne peuvent être adaptés à d'autres paramètres.

Ex: modification d'un barème, modification des exigences de difficultés en gymnastique

4. Utilisation d'un outil pédagogique pour aider à la réalisation

Ex : utilisation de palmes pour réalisation du 250m en natation

5. Modification pouvant aller jusqu'à la suppression d'un paramètre de l'évaluation

Ex : en badminton suppression du paramètre « déplacement remplacement ». Les points restent attribués à la même rubrique et sont reportés au paramètre « volume et rythme de jeu »

6. Proposition d'autres épreuves issues d'activités sans lien avec le référentiel national Ex : lancer de précision...

7. Le % réservé à l'efficacité (60%) s'inverse au profit du projet.

Cette adaptation doit bien être envisagée comme la dernière phase avant la pratique proposée dans le BO n°15 du 14 avril 1994. Elle se réfère donc à des types de handicaps très particuliers mais non répertoriés dans ce texte tels que des retours de longue maladie.

8. Modification de la compétence attendue

On est dans le cadre des propositions d'épreuves pour handicapés relatives au BO n° 15 du 14 avril 1994. Celles-ci sont définies par le groupe adapté et non à l'initiative des établissements.